



Avis au public en matière d'urbanisme

Modification du Plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ) Aischzenter à Steinfort

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a adopté lors de sa séance du 30 janvier 2025 le projet de modification ponctuelle du PAP NQ Aischzenter à Steinfort.

Le PAP NQ Aischzenter a été notifié au ministre des Affaires Intérieures en date du 5 février 2025.

Le PAP NQ Aischzenter est à la disposition du public, au service urbanisme, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement, pendant les heures d'ouverture de la commune.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le tribunal administratif peut être introduit par ministère d'avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats contre la décision ministérielle dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

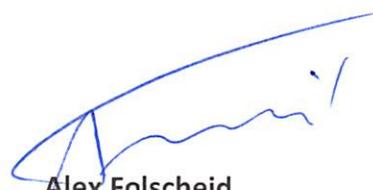
Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial, ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner

Bourgmestre



Alex Folscheid

Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du .0..5..FEV...2025

Steinfort, le 0 5 FEV. 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal

Avis au public en matière d'urbanisme

Modification du Plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP) (N°) Aischweiler à Steinfort

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a adopté lors de sa séance du 30 janvier 2025 le projet de modification partielle du PAP (N°) Aischweiler à Steinfort.

Le PAP (N°) Aischweiler a été notifié au ministre des Affaires Intérieures en date du 5 février 2025.

Le PAP (N°) Aischweiler est à la disposition du public au service urbanisme de la commune. Il peut en être prise copie sans déplacement. Le cas échéant contre remboursement, pendant les heures d'ouverture de la commune.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1989 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le tribunal administratif peut être introduit par ministère d'avocat inscrit à la liste des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats contre la décision ministérielle dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces dernières ont pu en prendre connaissance.

Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial, ainsi que dans le bulletin communal hebdomadaire à tous les ménages.

pour le Collège des bourgmestres et échevins


Alex Folscheid
Secrétaire communal




Sammy Wagner
Bourgmestre